

Déclaration de politique communale 2025-2030

Préambule

Née de la fusion des communes en 1977, Merbes-le-Château est une entité de 4145 habitants qui s'étend sur environ 3000 hectares principalement consacrés à l'agriculture. Elle se compose des villages de Fontaine-Valmont (FV), Labuissière (LB), Merbes-le-Château (MLC) et Merbes-Sainte-Marie (MSM) dont l'histoire remonte à l'âge de fer et qui devinrent surtout des lieux d'habitat dès l'époque gallo-romaine.

Elle est traversée, d'Ouest en Est, par la Sambre qui fut et demeure un atout majeur pour sa population. Un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB), « Les Marais de Labuissière », est situé au confluent de ce cours d'eau et de la Hantes, son affluent. Ce site est aujourd'hui reconnu comme réserve naturelle.

Les étendues agricoles qui caractérisent le territoire depuis des siècles, l'habitat relativement ancien qui est essentiellement concentré dans les villages et la faible densité de population de Merbes-le-Château offrent à ses habitants un cadre de vie rural, agréable et préservé.

Chaque village dispose de minimum un établissement scolaire, d'espaces de détente, de salles communales et d'infrastructures sportives grâce auxquels une cohésion sociale forte peut être maintenue.

Si la culture, l'élevage, l'extraction de minerai de fer, la production céramique et l'industrie marbrière ont pu, par le passé, apporter beaucoup d'emplois au sein des villages de l'entité, nombreux sont les habitants qui exercent aujourd'hui leur profession en dehors de Merbes-le-Château.

Néanmoins, on décompte encore plusieurs professions libérales, des petites entreprises, des commerces et des agriculteurs sur le territoire.

Pour l'année 2024, le taux de demande d'emploi¹ dans la commune est de 13,5%.

Dans ce contexte, les Merbiens demeurent attachés à leur entité et participent généralement activement aux activités qui y sont organisées.

Les élections communales du 13 octobre 2024 ont conforté la majorité socialiste en place (11 conseillers sur 15). La présente Déclaration de Politique Communale décrit, par thème, les principaux objectifs de la majorité durant la nouvelle mandature.

Pour atteindre ces objectifs, les mandataires travailleront avec ambition, dynamisme et discernement à la mise en œuvre de projets précis qui font sens pour les Merbiens, qui améliorent leur bien-être et favorisent le vivre-ensemble.

Les nombreuses incertitudes liées aux politiques conduites par les autorités fédérales, régionales et provinciales additionnées à un contexte général complexe risquent cependant de les contraindre à postposer voire à suspendre certains projets.

Ils s'engagent néanmoins à tout mettre en œuvre pour respecter au mieux la présente déclaration en restant par ailleurs attentifs aux opportunités éventuelles qui les amèneraient à envisager de nouveaux projets.

¹ Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés divisé par la population active (en âge de travailler)

Cette Déclaration servira de base au Programme Stratégique Transversal (PST) de la commune, le nouvel outil de gouvernance intégré dans le CDLD par le décret du 19 juillet 2018.

1. L'administration communale, le citoyen, la gouvernance

De nombreux citoyens mettent en exergue la très bonne qualité des services rendus par les différents membres de l'administration communale et la diligence avec laquelle les dossiers sont traités. La majorité souhaite maintenir ce haut degré de satisfaction. Pour ce faire, elle veillera à entretenir l'excellente relation qui l'unit à l'administration et qui est basée sur la confiance, l'échange, le respect réciproque et à tout mettre en œuvre pour l'aider dans son fonctionnement.

Ainsi, elle veillera notamment à offrir à ses employés et à ses ouvriers des conditions de travail agréables et stimulantes. Elle mènera, selon ses possibilités et en tentant d'anticiper au mieux les nécessités futures, une gestion globale des ressources humaines qui permet le bon fonctionnement des différents services de l'administration.

Garant d'une proximité appréciée de tous, le contact humain entre les membres de l'administration et le citoyen sera maintenu. Il ne sera à aucun moment mis à mal par le recours à la digitalisation de certaines démarches administratives qui se fera néanmoins dès que cela s'avèrera pertinent et bénéfique pour les citoyens et l'administration.

La majorité entend poursuivre le travail d'amélioration de la communication qui le relie au citoyen. Pour y parvenir, elle demeurera disponible et proche de chaque citoyen. Les canaux existants seront utilisés (bulletin communal, site internet, réseaux sociaux) pour diffuser et récolter des informations.

La majorité désire augmenter le nombre d'outils participatifs sur son territoire et inclure ainsi les citoyens qui le désirent dans le processus de décision politique. Elle entend installer dès 2025, un nouveau conseil consultatif des jeunes dont le règlement a déjà été voté et qui s'ajoutera aux conseils consultatifs existants (enfants, aînés). Elle compte également créer une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, renouveler sa Commission Locale de Développement Rural et mettre sur pied des ateliers participatifs thématiques.

Il y a quelques années, un service de conciliation éthique a été développé sur le territoire et est dorénavant installé au sein de l'ancienne maison communale. La majorité désire créer en ces lieux, une maison de la citoyenneté où différents services pourront être obtenus par le citoyen (aide à l'emploi, cohésion sociale,...) en bonne collaboration avec le CPAS. Entamé sous la précédente législature, un travail de mise à jour de différents règlements communaux qui organisent le cadre de la vie publique des habitants sera poursuivi. Lors des conseils communaux, la majorité veillera à maintenir la sérénité des débats et partagera au mieux l'information. Les commissions créées lors de la précédente législature et destinées à préparer les discussions en amont du Conseil communal seront maintenues et davantage mobilisées.

La majorité s'engage à être à l'écoute de tous les Merbiens, sans aucune exclusive et dans le respect absolu de l'autre. Elle s'engage à communiquer ses décisions administratives sans retard, avec équité et dans le respect le plus strict des principes de bonne gouvernance.

Le Collège veillera à maintenir la bonne santé financière de la commune tout en réalisant des projets qui contribuent au bien-être de ses habitants.

Pour atteindre ce but, tout en conservant les taux d'imposition (IPP et PRI) sous les moyennes hennuyères, il devra, dans un contexte plus qu'incertain (incertitudes liées aux dépenses de transfert, APE, Fonds des communes, coûts énergétiques,...), s'évertuer à maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et réaliser des projets à haute valeur ajoutée pour les Merbiens en bénéficiant, si possible, de subsides régionaux, fédéraux ou européens.

Une politique foncière active destinée tantôt à supprimer des chancres, à se défaire de biens peu utiles ou coûteux tantôt à acheter des propriétés utiles au développement de projets, sera menée.

La majorité poursuivra les démarches afin de disposer d'une Justice de Paix géographiquement plus accessible pour ses justiciables.

2. Economie rurale, formation et création d'emplois

La majorité a comme objectif de créer une cellule « emploi/formation » et d'aide à l'entrepreneuriat au sein de la Maison de la Citoyenneté en collaboration avec la maison de l'emploi, l'ALE, le CPAS, les Missions régionales pour l'emploi, la Régie d'habitat rural de Forestaille et les services de Charleroi Entreprendre.

A son échelle, elle désire mieux accompagner le demandeur d'emploi afin qu'il s'intègre durablement dans la vie active dont il est parfois fort éloigné.

Un projet de job-coaching via des consultants-seniors de notre territoire sera envisagé afin d'accompagner les entrepreneurs dans leur projet.

Un Job-Day sera organisé périodiquement en présence, notamment, des PME de la région, de différents acteurs du secteur de l'emploi et de la formation.

La majorité promouvra les artisans, commerçants, acteurs touristiques, entrepreneurs, professions libérales et producteurs de notre entité en organisant notamment des événements qui mettront en lumière la qualité de leur travail.

Dans le cadre de la réalisation du chaînon manquant de la RN 54, elle œuvrera pour la mise en œuvre d'un plan de remembrement agricole. Parmi les événements qu'elle compte mettre sur pied, elle œuvrera à l'organisation d'un marché des artisans au sein de l'église de Fontaine-Valmont qu'elle proposera par ailleurs de réaffecter en « halles citoyennes ». En effet, si la majorité désire qu'il soit toujours possible d'organiser des obsèques en ces lieux, elle aimerait qu'ils s'ouvrent à d'autres organisations qui favoriseront l'accès à la culture, la promotion de nos artisans, ...

3. L'action sociale

La majorité mènera une politique sociale forte afin de permettre à chacun d'avoir la possibilité de vivre dans la dignité.

Elle soutiendra le CPAS afin qu'il puisse remplir ses missions de base dans la lutte que celui-ci mène contre la pauvreté, l'exclusion et le surendettement : accompagnement social, guidance budgétaire, aide financière, recherche de logement, réinsertion professionnelle, colis alimentaires, ...

Dans ce cadre, la majorité communale continuera à soutenir la politique de réinsertion professionnelle du CPAS et, plus particulièrement, l'intégration au sein des équipes communales de citoyens sous 'contrats article 60'. Elle ambitionne par ailleurs, via la création d'une cellule emploi/formation au sein de la maison de la citoyenneté, de mieux accompagner ces citoyens dans leur parcours d'intégration professionnelle.

En matière de logement, la majorité a pour objectif de poursuivre sa lutte contre les immeubles inoccupés. Elle souhaite aussi promouvoir l'offre locative privée en soutenant un recours plus important aux services proposés par l'Agence Immobilière Sociale par les propriétaires et les locataires.

Elle étudiera la possibilité de créer des logements à loyers modérés sur l'entité. Ses obligations légales en matière d'accueil des candidats-réfugiés seront respectées.

La majorité souhaite envisager la conduite d'un Plan de Cohésion Sociale propre à la commune lors du prochain renouvellement du plan et redéfinir ses actions en fonction du nouveau subside octroyé.

4. Les seniors

La majorité a pour objectif de diversifier le rôle du Conseil consultatif des aînés et de maintenir, à sa disposition, un budget qui lui permettra de mener à bien un projet spécifique annuel.

Elle a la volonté de continuer à lutter contre l'isolement des aînés en multipliant les « ateliers-seniors » (cuisine, initiation au monde digital, jeux de cartes et de société, gymnastique, balades, lieux de parole...). Elle favorisera par ailleurs l'entraide entre seniors (déplacements, courses ménagères,...).

La majorité voudrait promouvoir la création de logements adaptés aux personnes âgées.

La majorité veut favoriser les initiatives intergénérationnelles et organisera des événements à cette fin.

5. Enfance et jeunesse

La majorité souhaite promouvoir l'accueil de la petite enfance par le biais des accueillantes ONE indépendantes et soutenir la création d'une crèche sur notre territoire par l'activation d'un partenariat privé.

Elle désire diversifier les activités extrascolaires (centres de vacances, ateliers,...) proposées aux jeunes Merbiens en ciblant particulièrement le sport, l'éducation artistique, les langues,...).

Elle finalisera l'installation d'un Conseil communal des jeunes doté d'un budget qui lui permettra de mener à bien un projet spécifique annuel et soutiendra les associations de jeunes reconnues par la commune dans la concrétisation de leurs projets. Le Conseil communal des enfants sera bien évidemment maintenu.

Des actions de sensibilisation aux dangers liés à la consommation d'alcool, de drogue, à l'usage incontrôlé d'internet et au harcèlement seront menées régulièrement.

6. Développement durable, transition énergétique, qualité du cadre de vie

La majorité souhaite protéger le caractère rural de la commune, son patrimoine historique, la beauté de ses paysages et la qualité de vie de ses habitants en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Promouvoir le vivre-ensemble en embellissant nos villages, en veillant à leur propreté et en créant des espaces-jardins dans nos cités sociales ;
- Déployer le Plan d'action communal en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) : sensibiliser la population afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, terminer la mutation de l'éclairage public vers la technologie LED, revaloriser les primes à l'isolation, placer des bornes de recharge électriques dans l'espace public, promouvoir les énergies renouvelables, isoler les bâtiments, promouvoir des moyens de transport plus économes en énergie fossile, étudier l'intérêt des communautés d'énergie et collaborer avec l'agence Mobilesem pour mettre en œuvre le transport à la demande ;
- Défendre une agriculture familiale, raisonnée et respectueuse de la nature ;
- Poursuivre les actions du plan BiodiverCité (semaine de l'arbre, arbres fruitiers, éco pâturage à LB, nichoirs à insectes) et soutenir nos apiculteurs ;
- Accompagner le projet de construction d'une station d'épuration à LB auprès de la SPGE en collaboration avec les riverains ;
- Œuvrer pour la réalisation de la RN54, l'augmentation de l'offre sur la ligne SNCB 130a et interdire le passage des poids lourds en transit par le centre de nos villages ;
- Créer un ou deux parcs communaux (site Danthine, Carrières de l'Imaginaire) ;
- Réduire la quantité de déchets produits (achats responsables, compostage des déchets organiques, ateliers conseils, ...) et promouvoir le tri citoyen pour favoriser le recyclage ;
- Renforcer dans les écoles les actions visant à inculquer les bonnes pratiques environnementales (tri des déchets, économie d'énergie, alimentation saine, ...) et poursuivre les actions en matière de bien-être animal ;
- Poursuivre le verdissement des cimetières, la réutilisation des concessions et la préservation du patrimoine funéraire bâti.

7. Sport, santé, bien-être

Pratiquer une activité sportive régulière est bénéfique à plus d'un titre.

Cela contribue notamment à se maintenir en bonne santé et à favoriser le vivre-ensemble.

Comme elle l'a fait pendant plusieurs années, notre majorité continuera à investir massivement dans ce domaine, convaincue, des bienfaits préventifs que cela génère.

Ainsi, elle a pour ambition de mener à bien la construction du hall multisport à LB afin d'offrir aux clubs de l'entité, un outil confortable et adapté à la pratique de leur discipline. Cette infrastructure sera l'élément central d'un pôle sportif qui pourra, à terme être, composé dudit hall, d'un terrain de sport synthétique, d'un espace de street gym, de terrains de pétanque et d'un terrain de padel couvert.

Elle aménagera des circuits de jogging et de VTT dans les Carrières de l'Imaginaire et sur le site Danthine.

Elle assurera l'entretien et la modernisation des infrastructures sportives existantes au profit des clubs sportifs locaux, des Merbiens et revalorisera les « chèques sport ».

Elle continuera à promouvoir le sport pour tous en organisant ou en soutenant des événements « grand public » (joggings, marches adest, randonnées cyclistes, jeux interscolaires, balades canines, run and bike, journées sport en famille...), en soutenant la formation d'associations sportives.

Elle mettra sur pied des actions ciblées de promotion et d'éducation à la santé avec les acteurs de soins de l'entité et le Centre local de promotion de la santé de Charleroi-Thuin (dépistage du cancer et du diabète, prévention des maladies cardiovasculaires, don de sang, hygiène dentaire, sensibilisation à la contraception et aux maladies sexuellement transmissibles, prévention des assuétudes...).

Elle renforcera l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie et dans la société en général en promouvant leur autonomie, en défendant l'égalité des chances et en améliorant l'accessibilité aux bâtiments publics. Des activités de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap seront organisées.

8. Enseignement

Dans le cadre du réseau d'enseignement fondamental dont la commune assure la gestion, priorité sera accordée à la maîtrise des apprentissages de base (lire, écrire, calculer, s'étonner, raisonner).

Nos écoles veilleront tout particulièrement à promouvoir le goût de l'effort, le dépassement de soi et la rigueur dans le travail de même que le respect envers les autres. Ceci n'empêche en rien l'approche ludique et créative dans les méthodes d'enseignement. Il faut faire aimer l'école. L'école se doit aussi d'éveiller la curiosité scientifique, de donner le goût des langues aux élèves, de les éduquer au respect de la nature et de leur environnement rural, de les sensibiliser à la citoyenneté responsable et au vivre ensemble multiculturel (conseil communal des enfants) et de mettre en avant la pratique sportive (cross adest, journée sportive interscolaire,...).

Concernant, ce dernier objectif, le hall de sport de LB sera un outil particulièrement intéressant à utiliser. Par ailleurs, la majorité réalisera les démarches nécessaires afin que nos élèves puissent continuer à bénéficier de cours de natation et que nos écoles disposent chacune d'un espace pour le sport régulièrement entretenu.

La majorité mettra également tout en œuvre pour faire du numérique un vecteur d'émancipation sociale notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe (commande de nouveaux écrans interactifs). Elle veillera aussi à ce que l'école mette en garde les élèves contre les risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux (harcèlement, ...).

Elle s'efforcera par ailleurs, à mettre en place une cellule de soutien aux apprentissages de base afin de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire (encadrement de remédiation).

La majorité veillera tout particulièrement à la qualité et à la sécurité des infrastructures scolaires, au bon suivi du projet d'établissement et au maintien d'une bonne cohésion au sein des équipes enseignantes en veillant notamment à leur stabilité dans les différentes implantations.

En début de législature, l'école de MLC sera dotée de nouveaux jeux récréatifs.

Le Collège étudiera la possibilité de mettre en place un service de repas scolaires avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

9. Travaux de maintenance des bâtiments, travaux de voirie

La majorité réalisera, en début de législature et en fonction de ses capacités financières, les investissements pour lesquels des promesses fermes de subsides ont déjà été obtenues : la liaison douce qui reliera les villages de MSM et de MLC, l'aménagement d'une maison de village en bordure de Sambre à MLC, la rénovation de la place de FV et la construction de hall de sport à LB.

De nouveaux projets seront également initiés par la suite pour améliorer le cadre de vie des Merbiens (place de MSM, espaces de parking, terrain de sport synthétique, ...). Des aménagements seront par ailleurs réalisés aux Carrières de l'Imaginaire et sur la nouvelle parcelle récemment acquise au site des Usines Danthine.

Des travaux de rénovation de voiries, de trottoirs, d'accotements, de filets d'eau et d'égouttages seront réalisés annuellement. Parmi les voiries ciblées figure la rue Neuve pour laquelle un phasage sera nécessaire.

La majorité veillera à l'entretien des cimetières, des chemins agricoles, des ruelles et des sentiers.

La majorité poursuivra les travaux de prévention des inondations (entretien des fossés, curage des ruisseaux, plantations, bassin d'orage) en collaboration avec la Province, la Région wallonne et l'ASBL Contrat de Rivière Sambre.

Elle instaurera un programme de maintenance préventive du patrimoine bâti de la commune et du CPAS (écoles, salles communales, églises, ...).

La majorité a prévu la rénovation des peintures intérieures des écoles communales.

Elle effectuera les achats nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement de son parc de génie civil et de moyens de transport.

10. La sécurité

Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité. Les actions suivantes seront mises en avant par la majorité :

- Renforcer la présence dans les rues de nos villages des agents de quartier afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes et réduire le sentiment d'insécurité ;
- Améliorer l'accessibilité aux services de police (téléphonie, accueil dans les commissariats) ;
- Implanter des radars préventifs et répressifs aux endroits rendus dangereux par la vitesse excessive des véhicules, placer des ralentisseurs et instaurer des zones 30 dans certains quartiers ;
- Développer des liaisons douces ;
- Poursuivre la sécurisation des carrefours, des passages pour piétons, des abords des écoles, des zones résidentielles et des espaces publics en veillant notamment à l'aménagement des accotements ainsi que des trottoirs ;
- Lutter activement contre le vandalisme et les incivilités environnementales par la mise en application des sanctions administratives du nouveau règlement de police ;
- Renforcer la cellule de médiation/conciliation pour tenter de résoudre les conflits de voisinage ;

- Placer des caméras de surveillance mobiles aux endroits sensibles du domaine public afin de lutter plus efficacement contre les incivilités notamment en matière de dépôts sauvages ;
- Contrôler régulièrement les espaces publics de jeux destinés aux jeunes.
- Conseiller et aider au mieux les associations à assurer au mieux la sécurité lors des manifestations qu'elles organisent.

11. Culture et folklore

La majorité a pour objectif de :

- Développer l'offre culturelle en collaboration avec le Centre Culturel de la Haute Sambre, le PCS, et les opérateurs locaux (Art à tout Vent, Cercle d'histoire, poterie, Natagora,...) : fête de la musique, expositions thématiques, pièces de théâtre, concerts, ciné-club, soirées wallonnes, promotion des artistes locaux, promenades botaniques et zoologiques, Beau Vélo de RAVeL, ateliers, conférences,...)
- Aménager des espaces spécifiques à la bibliothèque communale Léo Claretie (livres pour enfants, BD, jeux éducatifs, littérature wallonne) et multiplier les interactions avec les écoles;
- Soutenir les manifestations festives qui fondent notre identité villageoise : Carnavals, Fête d'Halloween, Ducasses de quartier, Fête du solstice d'été, Marchés de Noël, Journée des voisins, brocantes,...

12. Tourisme

La majorité a pour ambition de développer le tourisme « vélo » sur le territoire. Pour rencontrer cet objectif, elle pourra rapidement compter sur l'aménagement d'une liaison douce entre MLC et MSM qui reliera également l'EuroVélo 3 (halage) et le Véloroute des Carnavals (MSM).

Ensuite, elle s'appuiera sur la Maison du Tourisme du Pays des Lacs afin de créer plusieurs espaces d'accueil destinés aux cyclistes sur l'entité et développer un circuit VTT qui s'étendra sur toutes les communes de la Haute Sambre et qui intégrera un parcours VTT aménagé sur le site des Carrières de l'imaginaire.

Elle entend enfin organiser des événements cyclistes annuellement. La future maison de village de MLC située le long du RAVeL servira de point d'ancrage estival au service Tourisme et accueillera ainsi au mieux ce public-cible.

De plus, elle souhaite promouvoir les circuits touristiques locaux existants qui mettent en lumière la réserve naturelle de la Haute Sambre, les Carrières de l'imaginaire, les fermes de l'entité, les églises et le petit patrimoine. A cette fin, des panneaux touristiques informatifs seront placés sur ces itinéraires pour mettre en valeur notre patrimoine et des événements seront mis en place ou soutenus (balades gourmandes, événements sportifs,...).

Les produits créés par nos artisans, nos agriculteurs nos artistes seront mis en avant lors de manifestations diverses susceptibles d'attirer des touristes d'un jour.

La majorité désire créer des capsules vidéo en collaboration avec notre chaîne de télévision locale et promouvoir l'HoReCa de notre entité.

Pour attirer le touriste, il faut des espaces publics de qualité, des voiries et des ruelles propres et entretenues. La majorité maintiendra la dynamique en place pour rencontrer cette condition essentielle. Une attention particulière sera portée sur le site des Carrières de l'Imaginaire qu'elle tente d'acquérir dans son intégralité

13. Supracommunalité et fusion des communes

Merbes-le-Château est une petite commune rurale qui, grâce à une gestion ambitieuse mais raisonnée, présente des finances saines et un endettement maîtrisé sans que cela n'ait jamais empêché la réalisation d'investissements importants destinés à améliorer la qualité de vie des Merbiens.

Comme ce fut mentionné précédemment, ses habitants apprécient la proximité qui les lie aux mandataires ainsi qu'à l'administration et sont fortement attachés à l'identité de leurs villages.

Dès lors, la majorité n'est pas favorable à une nouvelle fusion des communes qui réduirait cette proximité. Elle désire conserver sa pleine autonomie décisionnelle sans perdre le contact qu'elle a avec la réalité de ses administrés.

Cependant, elle est bien consciente que certaines thématiques dépassent les frontières communales et qu'il est alors bénéfique de travailler de façon supracommunale. Elle s'engage à travailler, de façon constructive, avec les différentes communes voisines et au sein de Charleroi Métropole, à la réalisation de projets, à la défense de dossiers au sein du bassin de vie dans lequel elle s'intègre.

14. Aspects budgétaires (annexes 1,2,3)

L'annexe 1 est le rapport du Collège accompagnant les comptes annuels de l'exercice 2023 en application de l'article L1122-23 du CDLD.

L'annexe 2 est le rapport du Collège relatif au budget 2025 (article L1122-23 du CDLD).

L'annexe 3 est un tableau qui reprend les principaux projets/actions repris dans la Déclaration de politique communale 2024-2030 et qui indique les montants estimés, les voies et moyens ainsi que la période de réalisation. Ce tableau, établi en euros constants, doit être pris avec toute la prudence requise compte tenu des incertitudes liées aux recettes communales, aux évolutions liées aux politiques conduites par les autorités fédérales, régionales et provinciales, aux évolutions des dépenses de transfert, aux devis estimatifs des projets/actions.